



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

## AVIS PUBLIC

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procédera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du lundi 6 novembre 2023 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à permettre le lotissement d'un lot ayant une largeur sur la rue de 42 mètres au lieu du 50 mètres prévu au règlement de lotissement. Le lot étant situé sur le chemin Saint-Edmond (lot 5 119 202).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel ([urbanisme@saint-barthelemy.ca](mailto:urbanisme@saint-barthelemy.ca)) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le lundi 6 novembre 2023.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière